

MC/INF/283

**Original: English
23 October 2006**

QUATRE-VINGT-DOUZIEME SESSION

DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION 2006

*Thème: Les partenariats en matière de migration – Association du monde de l'entreprise
et de la société civile*

DIALOGUE INTERNATIONAL SUR LA MIGRATION 2006

Thème: Les partenariats en matière de migration – Association du monde de l’entreprise et de la société civile

I. INTRODUCTION

1. Comme les Etats Membres et les observateurs de l’OIM l’ont décidé lors des consultations informelles d’octobre 2005, le thème retenu pour le Dialogue international sur la migration (IDM) en 2006 est le suivant : “*Les partenariats en matière de migration: Association du monde de l’entreprise et de la société civile*”. Le présent document de travail met en exergue la nécessité de nouer des partenariats avec le monde de l’entreprise et la société civile aux fins de gérer les migrations, et montre les avantages à en retirer pour toutes les parties. Chaque fois que possible, il fait référence, à l’appui des arguments qu’il présente, à des manifestations et des faits nouveaux intervenus en 2006.

2. Le thème de l’IDM pour 2006 s’inscrit de façon appropriée dans la ligne de celui qui avait mobilisé notre attention l’année dernière, à savoir “*Recherche d’une cohérence politique en matière migratoire*”. Les débats qui ont eu lieu en 2005 ont principalement été centrés sur la nécessité d’une collaboration intra et intergouvernementale, et ont évoqué celle d’associer les parties prenantes non gouvernementales au dialogue sur la politique migratoire. Le thème de cette année est aussi en résonance avec le thème IDM de 2004, “*Evaluation et mise en valeur de la migration*”, dans la mesure où le fait d’associer d’autres parties prenantes que les représentants des gouvernements peut ouvrir de nouvelles perspectives concernant les avantages à retirer de la migration internationale.

3. Une bonne partie du discours international sur la migration est aujourd’hui centrée sur le lien entre la mobilité internationale et le développement, une idée ayant trouvé son point culminant cette année avec le **Dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement** (DHN), qui s’est tenu à New York les 14 et 15 septembre 2006. Les acteurs non gouvernementaux ont des rôles différents et significatifs à jouer dans la réalisation du potentiel positif de la migration et dans les efforts à consentir pour en réduire les coûts au minimum, comme cela a été reconnu par l’Assemblée générale des Nations Unies, qui a convié aux préparatifs et aux délibérations sur le DHN des représentants de la société civile et du secteur privé. De même, au niveau régional, par exemple, il a été recommandé, à l’occasion de l’atelier conjoint OIM/Fondation pour le renforcement des capacités en Afrique (ACBF), sur le thème **Migration, développement et atténuation de la pauvreté**, convoqué à Dakar en août 2006, que les gouvernements consultent les membres de leur diaspora en vue de préparer le DHN et que, dans la mesure du possible, ils incorporent des membres de ces diasporas dans leur délégation, en accord avec le Cadre stratégique de politique migratoire en Afrique, tel qu’adopté par les chefs des gouvernements des pays membres de l’Union africaine au cours du Sommet de Banjul en juillet 2006.

II. ASSOCIATION DES PARTIES PRENANTES NON GOUVERNEMENTALES

4. Si la gestion des flux transfrontières de populations est une caractéristique intrinsèque de la souveraineté des Etats, il est indéniable que de nombreux aspects de la question migratoire intéressent d'autres entités que les seuls gouvernements. Les gouvernements peuvent envisager de nouer des partenariats avec des intervenants non étatiques afin de réfléchir ensemble à la manière de gérer efficacement les aspects multiples de la migration. Par ailleurs, des partenariats diversifiés sont envisageables à la fois au sein des entités du secteur privé et de la société civile et entre ces mêmes entités. Les gouvernements ont un rôle clé à jouer dans l'instauration d'un climat propice à de tels partenariats.

Partenariats avec des entreprises

5. Nombre de questions migratoires présentent un intérêt direct pour le secteur privé. Ainsi, la migration de main-d'œuvre est un mécanisme clé dans l'accomplissement de divers objectifs commerciaux, tels que la prise en compte des besoins en termes de compétences et de main-d'œuvre, ou le transfert de connaissances au sein des sociétés commerciales. Dans un climat où les liens multinationaux sont plus qu'un simple atout et constituent une condition préalable à des accords commerciaux, la multiplicité des attaches des migrants est porteuse de promesses en termes d'opportunités économiques. Les partenariats entre le secteur privé et les gouvernements jouent un rôle déterminant dans l'identification des défis et la recherche de solutions aux aspects de la migration qui touchent à l'économie et à l'emploi.

6. A sa deuxième réunion, qui a eu lieu au Caire en mars 2006, le Comité consultatif d'entreprises (BAB) créé par le Directeur général de l'OIM a pris acte du rôle, des responsabilités et des intérêts du secteur privé dans l'optique d'une gestion appropriée des migrations, et a recensé les secteurs clés méritant une attention particulière, à savoir la migration de main-d'œuvre, la migration circulaire et les liens avec les pays d'origine, les rapatriements de fonds, l'intégration, les applications technologiques concernant le domaine migratoire, et les situations de crise humanitaire. Le BAB a également mis en lumière la nécessité de renforcer le lien entre migration et développement en veillant à mieux faire concorder l'offre et la demande de main-d'œuvre et en investissant davantage dans la mise en valeur des ressources humaines, moyennant un effort de transparence au niveau des cadres de régulation des migrations et un renforcement des capacités axé sur une gestion efficace des migrations.

Partenariat avec la société civile

7. L'intérêt qu'il y a à associer la société civile aux différents aspects de la gestion des migrations est un fait acquis. Par exemple, la Déclaration d'Asunción – adoptée le 5 mai 2006 et proposée à titre de contribution au DHN par la **Sixième Conférence sud-américaine sur la migration** a souligné le besoin d'inviter les représentants de la société civile à contribuer à la formulation, à la mise en œuvre et à la surveillance des politiques et des programmes liés à la migration, dans le souci d'arriver à une bonne gouvernance en matière migratoire.

8. La société civile en général et les ONG, les organisations de la diaspora et les communautés religieuses en particulier, sont représentées aux niveaux local, national et mondial, et sont fréquemment la principale interface entre les migrants et les sociétés des pays d'origine et de destination. L'un des atouts de la société civile est son expérience des réalités auxquelles

sont quotidiennement confrontés les migrants et, à ce titre, elle est bien placée pour plaider en faveur de la protection des droits humains des migrants et faciliter leur processus d'adaptation. La société civile a en outre un rôle à jouer pour ce qui est de veiller à ce que les migrants et les candidats migrants disposent d'informations fiables et nourrissent des attentes réalistes quant à l'expérience migratoire. Les partenariats entre la société civile et les gouvernements peuvent procurer à ces derniers des informations de première main sur les réalités migratoires, et favoriser la création de réseaux permettant d'interagir avec les migrants. Par exemple, le Plan d'action pour la mise en œuvre de la **Déclaration de Bruxelles sur l'asile, la migration et la mobilité**, adoptée en avril 2006 par le Groupe des pays ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique), chargé des questions d'asile, de migration et de mobilité, prend acte de la nécessité d'associer les ONG, notamment par l'échange et le partage des informations.

9. Pour sa part, l'OIM a œuvré pour élargir et approfondir sa collaboration avec la société civile. A titre d'exemple, on peut citer la **Consultation annuelle OIM/ONG**, qui s'est tenue pour la dernière fois en avril 2006 à Genève, et qui a principalement mis l'accent sur les faits nouveaux majeurs intervenus sur la scène migratoire, les questions de migration de transit et l'aide aux demandeurs d'asile déboutés. Un autre exemple est le **Réseau mondial Migration et Développement** récemment proposé par l'OIM, qui doit réunir des agences intéressées du Groupe mondial sur la migration et des membres de la société civile tels que des réseaux universitaires de recherche et des ONG, en plus de gouvernements, afin de renforcer systématiquement les connaissances, le savoir-faire et les données primaires sur la politique migratoire.

10. Pour offrir à la diaspora une plate-forme dynamique et interactive qui lui permette de renouer avec les pays d'origine, l'OIM a lancé en mars 2006 l'initiative du **Dialogue en continu**. Ce dialogue bilatéral, organisé dans plusieurs villes (Londres, Genève et Bruxelles, auxquelles viendront s'ajouter Paris et Washington en 2007) a ouvert des voies de communication entre la diaspora et un large éventail de parties prenantes nationales dans les pays d'origine. Elle permet aux deux parties d'explorer les opportunités de soutenir le développement par des accords divers de partenariat avec les gouvernements, les universités et le secteur privé. Mobiliser les contributions des professionnels africains de la santé et les ressources africaines aux fins du renforcement des capacités du continent africain, ou canaliser les rapatriements de fonds pour le développement, en collaboration avec les services postaux des pays industrialisés comme des pays en développement, ont été quelques-uns des thèmes débattus dans le cadre du Dialogue en 2006.

III. PARTENARIATS POUR UNE GESTION REUSSIE DES MIGRATIONS

11. La portée mondiale et le caractère pluridimensionnel de la migration internationale met en lumière la nécessité d'aborder celle-ci de manière cohérente et concertée, avec la participation de toutes les parties prenantes, parmi lesquelles les organisations internationales, la société civile et le secteur privé, à la fois dans les pays d'origine, de transit et de destination. On trouvera ci-après une sélection – qui n'a pas la prétention d'être exhaustive – des domaines transversaux auxquels les parties prenantes non gouvernementales, et plus particulièrement le secteur privé et la société civile, peuvent apporter une contribution précieuse. Ces domaines sont mis en lumière parce qu'ils présentent une pertinence spéciale du point de vue du thème "migration et développement", qui a suscité un intérêt grandissant dans les débats sur la question migratoire au cours de l'année écoulée.

L'économie mondiale et la mise en valeur des ressources humaines

12. Les partenariats entre les gouvernements et la sphère commerciale peuvent aider à recenser les pénuries et les excédents sur les marchés du travail, auxquels il pourrait être remédié en cherchant un point d'équilibre entre des stratégies appropriées de migration d'une part, et de maintien sur place des membres de la population active d'autre part, en vue de mieux planifier l'offre et la demande de main-d'œuvre et de faire en sorte qu'elles s'accordent mieux. Par ailleurs, pour satisfaire les besoins des marchés du travail existants et futurs, les gouvernements et le secteur privé pourraient mettre leurs ressources en commun afin d'investir davantage dans la mise en valeur des ressources humaines dans divers secteurs prioritaires. Les avantages à en retirer, de part et d'autre, sont considérables, dans la mesure où les entreprises dépendent de politiques cohérentes en matière d'éducation et de migration de main-d'œuvre, et où elles en tirent profit, les gouvernements pour leur part ayant tout à gagner des éclairages et des ressources que peut leur offrir le secteur privé.

13. Pour aider à la réalisation du potentiel des partenariats publics/privés en exploitant au maximum les avantages de la migration internationale de main-d'œuvre et en réduisant au minimum ses effets néfastes, l'OIM a récemment élaboré une **Initiative internationale Migration et Développement (IMDI)**. L'IMDI est un projet d'effort concerté de la part des organisations internationales pertinentes en vue d'œuvrer, avec les gouvernements intéressés et le secteur privé, comme avec les autres parties prenantes, à faciliter la mise en concordance de l'offre et de la demande de main-d'œuvre de manière sûre, légale, humaine et ordonnée, et selon des modalités permettant d'exploiter tout le potentiel sociétal et de développement humain qu'offre la mobilité mondiale de main-d'œuvre. Avec l'aide de la Banque mondiale, l'OIM a organisé, en marge du DHN, une manifestation parallèle consacrée à l'IMDI qui a suscité un intérêt considérable tant de la part des gouvernements que des représentants du secteur privé.

14. L'importance du partenariat public-privé a également été notée dans le Plan d'action de la **Conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement**, qui s'est tenue à Rabat en juillet 2006, et dans la **position africaine commune sur la migration et le développement**, adoptée lors du 7^{ème} Sommet de l'Union africaine à Banjul, en juin-juillet 2006, où a été souligné le besoin d'un meilleur équilibre entre le marché du travail, les systèmes éducatifs et le secteur privé, de façon à mieux gérer les flux migratoires entre l'Afrique et l'Europe.

15. Le premier atelier intersession de l'IDM pour 2006, sur le thème **Migration et ressources humaines au service de la santé : de la prise de conscience à l'action**, qui s'est tenu en mars à Genève, a conduit à la prise de conscience du fait que, comme de nombreux pays ont opté pour une privatisation au moins partielle du secteur de la santé, les partenariats publics et privés présentent maintenant une pertinence particulière. Ces partenariats peuvent se nouer dans des domaines tels que les pratiques éthiques en matière de recrutement, les investissements privés à caractère stratégique et les mécanismes de partage des coûts pour la mise en valeur des ressources humaines au service de la santé. Cet atelier a également fait ressortir le potentiel d'engagement accru de la part des gouvernements et des entreprises au côté des travailleurs migrants eux-mêmes pour relever le défi de l'exode des compétences et promouvoir la circulation des compétences. Le rôle des diasporas dans la mobilisation des ressources humaines a également été traité à l'occasion de la Conférence d'Africa Recruit **Mobilisation des professionnels de la diaspora africaine appartenant au secteur de la santé et des ressources**

en termes de renforcement de potentiel en Afrique, qui a eu lieu à Londres en 2006. Des organismes de la société civile, par exemple des syndicats de professionnels de la santé et des associations de migrants, peuvent contribuer à améliorer la formation et les conditions de travail des personnels de santé, tant dans leur propre pays qu'au-delà de leurs frontières, faisant ainsi un meilleur usage des ressources humaines existantes. Pour autant que des cadres législatifs favorables et des structures incitatives appropriées soient en place, de tels organismes peuvent promouvoir le retour définitif, temporaire ou virtuel des travailleurs migrants afin d'assurer la circulation des compétences.

Rapatriements de fonds et autres ressources financières

16. Il existe de nombreuses possibilités, pour le secteur privé, de contribuer à la facilitation des rapatriements de fonds, notamment la création de filières transparentes et peu coûteuses et la mise en place d'instruments financiers appropriés pour le transfert des sommes modestes par des privés. En outre, le secteur privé a la possibilité de participer à l'expansion des banques de la diaspora, des institutions de microfinance, des réseaux de bureaux postaux et des coopératives de crédit, notamment dans les zones rurales. Comme cela a été proposé au cours de la **Conférence sur la migration et le développement**, organisée conjointement par le Gouvernement belge, l'OIM et la Banque mondiale en mars 2006 à Bruxelles, en étroite coopération avec la Commission européenne, ces efforts devraient s'accompagner de cadres réglementaires appropriés et de taux de change favorables. Lors du **quinzième Sommet ibéro-américain des chefs d'Etat**, qui s'est tenu à Salamanque (Espagne), en octobre 2005, de la **rencontre ibéro-américaine sur la migration et le développement** qui a eu lieu à Madrid en juillet 2006, et de la **VI^e Conférence sud-américaine sur la migration**, qui a eu lieu à Asunción (Paraguay) en mai 2006, il a été noté que les banques de développement régionales et les institutions financières régionales étaient idéalement placées pour promouvoir les partenariats régionaux publics-privés en vue d'accroître les effets des rapatriements de fonds sur le développement en exploitant leur potentiel de prêt aux PME, de financement à long terme pour le logement, et d'investissement dans l'éducation, la santé et la sécurité sociale. Il a en outre été souligné que les gouvernements et le secteur privé devraient poursuivre leurs efforts afin de veiller à ce que les transferts de fonds s'effectuent par des filières sûres et peu coûteuses.

17. Les diasporas peuvent se révéler un levier puissant pour le développement des pays d'origine. Par exemple, elles tiennent un rôle important en tant que source de transfert de fonds. Le rôle des fonds rapatriés en tant que catalyseur du développement local et l'importance des intermédiaires financiers dans la facilitation du transfert desdits fonds et l'abaissement des coûts de transfert ont été soulignés à l'occasion de la **Conférence ministérielle des pays les moins avancés concernant le renforcement de l'impact des rapatriements de fonds sur le développement**, organisée à Cotonou, en février 2006, par le Gouvernement béninois, l'OIM et le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement. Néanmoins, il a également été souligné à cette occasion qu'il ne fallait pas attendre des contributions individuelles des migrants qu'elles satisfassent les besoins de développement de pays entiers, et que le caractère privé de ces transferts de fonds devait être respecté.

18. Les rapatriements de fonds ne sont pas les seules contributions dont soient capables les diasporas. Par exemple, lors du **Symposium international sur la migration internationale et le développement**, organisé en juin 2006 à Turin par la Division de la population, au

Département des Affaires économiques et sociales des Nations Unies, en collaboration avec la Fondation Rosselli et avec l'appui du Gouvernement italien, un Ghanéen ayant émigré en Italie a décrit comment, avec l'aide d'un programme de l'OIM, il avait établi le contact avec d'autres émigrés de son pays dans la région afin de créer une interaction dynamique avec le Ghana. Leur société, "Ghanacoop", importe des fruits du Ghana, achète et gère des terres cultivables et noue des liens avec les banques italiennes et ghanéennes. Les gouvernements et le secteur privé peuvent renforcer les effets des rapatriements de fonds et des autres investissements de la diaspora sur le développement socio-économique en fournissant des structures incitatives et en instaurant un climat propice à l'investissement et à l'esprit d'entreprise aux plans local et régional.

Intégration et protection des droits humains des migrants

19. Le respect des droits humains de tous les migrants est un élément essentiel d'une gestion appropriée des migrations. La société civile a un rôle clé à jouer pour faire prendre en compte la "dimension humaine" dans l'énonciation de politiques de gestion des migrations et dans les efforts déployés pour que les migrants puissent faire entendre leur voix. Le secteur privé peut également contribuer à améliorer la protection des droits humains des migrants. Comme cela a été reconnu par le BAB dans sa déclaration initiale, les entreprises ont la responsabilité de protéger les droits des travailleurs et de veiller à ce qu'elles ne participent pas, sciemment ou non, à la traite des êtres humains.

20. L'intégration réussie des migrants peut aider à faire en sorte que ceux-ci soient mis en mesure d'exercer leurs droits. La société civile est un acteur clé du processus d'accueil et d'intégration des migrants : les ONG, les organisations religieuses ainsi que les groupes communautaires et de la diaspora, sont bien placés en tant qu'interlocuteurs directs des migrants, pour servir de médiateurs entre ceux-ci et les populations locales et pour contribuer à un climat de tolérance et de compréhension au sein des communautés d'accueil. Le deuxième atelier d'intersession de l'IDM, sur le thème **Migrants et société d'accueil : des partenariats prometteurs**, qui s'est tenu à Genève en juillet 2006, a souligné la nécessité de faire participer la société civile et le secteur privé à tous les stades du processus d'intégration. Parce que de nombreuses diasporas jouissent de réseaux bien établis entre les pays d'accueil et les pays d'origine, il existe des possibilités de partenariats tels que des stratégies de jumelage de villes et de "jumelage de communautés", comme cela a été suggéré à la réunion annuelle de la **Conférence régionale sur la migration**, qui s'est tenue cette année à San Salvador en mai 2006.

21. Il a été noté, lors de l'**Atelier sur les peuples autochtones et la migration : Défis et opportunités**, qui s'est tenu au Siège de l'OIM à Genève en avril 2006, à l'initiative conjointe de l'OIM et du Forum permanent sur les questions indigènes, que les migrants bien intégrés et jouissant d'un statut légal sûr étaient mieux placés pour contribuer au développement à la fois de leur communauté d'origine et des communautés d'accueil. Qui plus est, ces migrants sont susceptibles d'être plus productifs sur le lieu de travail. Les PME sont en mesure de leur offrir des conditions justes et équitables en matière d'emploi et, ce faisant, elles peuvent aider à promouvoir l'intégration économique et sociale des migrants dans les communautés locales, tout en mettant en avant l'apport précieux des migrants aux sociétés qui les accueillent. Le secteur privé est en outre de plus en plus intéressé par les compétences spécialisées et l'appartenance culturelle et linguistique, entre autres, des migrants d'origines diverses et possédant des

compétences diverses. L'atelier des Consultations Asie-Pacifique sur les réfugiés, les personnes déplacées et les migrants (APC), consacré aux **Implications du rapport de la CMMI pour l'Asie et le Pacifique, notamment dans la perspective du DHN**, qui a eu lieu à Bangkok en avril 2006, a également reconnu l'importance de faire participer les parties prenantes concernées, notamment la société civile, les syndicats et le secteur de l'emploi, dans le processus de formulation de politiques appropriées en matière de migration, afin d'apporter une réponse globale aux situations que rencontrent les différentes catégories de migrants.

22. Les communautés et les associations religieuses jouent un rôle critique, notamment dans le processus d'intégration, et peuvent servir de trait d'union entre deux "mondes" ou davantage, constituant la réalité du migrant, comme cela a été dit lors de la Conférence **Migration et fait religieux à l'ère de la mondialisation**, organisée conjointement par le Gouvernement marocain et l'OIM à Rabat, en décembre 2005.

IV. Questions clés

- ✓ Comment faire pour promouvoir la confiance mutuelle et la volonté de coopérer entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé, dans une approche de partenariat sur les questions de migration? Comment toutes les parties prenantes concernées peuvent-elles s'engager dans la mise au point de politiques migratoires saines et dans leur application efficace?
- ✓ Quels sont les domaines liés à la question migratoire dans lesquels il conviendrait de développer des partenariats entre les gouvernements, la société civile et le secteur privé?
- ✓ Quels sont les obstacles potentiels à l'instauration de tels partenariats et comment faire pour les surmonter?